

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, M. M. Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, M. M. Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Sonia LAUTRU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 6 juin 2022

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-06/01

OBJET : ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 – FIXATION DES PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaires, explique qu'il convient de fixer les tarifs des repas servis au restaurant scolaire qui seront facturés par la Commune pour l'année scolaire 2022-2023,

Considérant les prix des repas facturés par le prestataire à la rentrée 2022/2023 (+3%),

Sur proposition de la Commission « Enfance-Jeunesse-Vie Scolaire », le Conseil Municipal décide
- de fixer les prix des repas pour l'année scolaire 2022-2023 ainsi :

<u>Maternelle Primaire</u>	<i>Enfant régulier</i> <i>3 ou 4 jours /sem</i>	3.96 €
	<i>Enfant occasionnel</i>	4.53 €
	<i>Adultes servis au Restaurant</i>	6.87 €
<i>Centre de Loisirs Les Brouzils</i>		3.96 €
<u>Collège</u>	<i>Collégien Livré</i>	3.09 €
	<i>Adulte livré</i>	4.25 €

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,



LE MAIRE,

Emilie DUPREY